

République FRANCAISE
COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D25_003

Objet : Rendu compte n°1 de l'année 2025 des marchés publics et avenants (pour la période du 01/11/2024 au 31/12/2024)

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20240106_7 en date du 6 janvier 2024 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :

Article 1 : Pour la période du 01/11/2024 au 31/12/2024, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 : Le Directeur général des services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le
Mise en ligne le
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 21/01/2024**

**Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/11/2024 au 31/12/2024

Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/nap probation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Attribué à
Attribution de marché	F2408COU	Fourniture et livraison de couches et de produit annexes pour les structures de la petite enfance de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite	procédure adaptée	24/08/2024	04/11/2024	€ 24.000,00	12 mois		LES CELLULOSES DE BROCELIANDE
Attribution de marché	S2435SIT	Conception, hébergement et maintenance du site internet de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite, de sa newsletter et de son application mobile	procédure adaptée	28/10/2024	07/11/2024	€ 46.899,00 (comprend les reconductions)	12 mois		STRATIS
Attribution de marché	T2433JEU	Aménagement d'aires de jeux de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite - Lot 1 (AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DES PETITS DU PARC MANILLIER ET DU PARC NATUREL DE SANZY)	procédure adaptée	29/11/2024	11/12/2024	€ 123.365,17	8 mois		APY RHONE-ALPES QUALICITE
Attribution de marché	T2433JEU	Aménagement d'aires de jeux de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite - Lot 2 (AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX DES ECOLES MATERNELLES JEAN DE LA FONTAINE ET JEAN LURÇAT)	procédure adaptée	29/11/2024	11/12/2024	€ 52.779,49	8 mois		APY RHONE-ALPES QUALICITE
Attribution de marché	I2434BRO	Etude de faisabilité pour la requalification du stade Broffion	consultation	18/12/2024	19/12/2024	€ 46.920,00	6 mois		BASE - Paysage et Urbanisme
Attribution de marché	T2440LAP	Aménagement du plateau d'athlétisme - Stade Lapalus	procédure adaptée	17/12/2024	20/12/2024	€ 1.379.725,01	6 mois		GREEN STYLE
Attribution de marché	S2439VOI	Entretien de voirie sur divers espaces publics	procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables	23/12/2024	24/12/2024	€ 45.600,00	9 mois		Les Brigades Nature
Modification de marché	S2128FOUR	Opération de mise en fourrière des véhicules dans la commune d'Oullins - Modification 1	Art. R.2194-6 - Nouveau titulaire	25/11/2024	07/12/2024	€ 48.000,00	Sans modification de délais	Sans incidence financière	SAS CHAPUY OULLINS
Modification de marché	S2107-video	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE D'OULLINS - Reconduction 3 (MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE D'OULLINS) - Modification 1	Art. R.2194-2 à R.2194.4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	15/11/2024	19/11/2024	Sans montant minimum ni maximum	Sans modification de délais	Extension des clauses du marché au dispositif de vidéo-protection	SERFIM T.I.C